



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°36

Bureau Exécutif : Mardi 26 Mars 2019

Présidence : M. Denis SOTO

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Karim ABED (par téléphone) et Pierre ALCOVERRO

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 19.03 (PV 35) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Ce Bureau Exécutif se déroulera en partie dématérialisée.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA:

Mail du 25.03 relatif à la transmission aux CRA des documents à compléter et aux formulaires dématérialisés à transmettre par les arbitres afin de constituer les dossiers de candidatures aux examens d'Arbitres Fédéraux 2019/2020 pour un renvoi avant le 30.04. Lu et pris note par la CRA, l'ensemble du processus de validation des candidats pour toutes les spécificités fédérales confondues, la constitution des dossiers complets devront être terminés pour le Mardi 23.04.2019

DE LA LIGUE :

Mails du 22.03 et 25.03 relatifs au PV N°27 et 28 de la CRAS, au PV N° 33 de la CRD et PV N° 32 de la CRSR.

Mail du 21.03 relatif à une transmission de la CRD sur l'absence d'explications quant à l'exclusion pour faute grossière sur le match de R2 MAILLANE/DRAGUIGNAN. La CRA prendra contact avec les Arbitres concernés.

Mails relatifs aux déroulements de matchs suite à des reports ou changements de stade et à la transmission des indisponibilités MyFFF et aux alertes sur les désignations.

Mail du 21.03 relatif à la demande faite à Julien CAMPO de bien vouloir transmettre les justificatifs dans le cadre de chèques sans provisions établis par un club.

DES CDA :

PROVENCE :

Mails du 20.03 et 25.03 relatif à la réception de documents pour un candidat Jeune arbitre et pour la prise en compte du dossier du seul candidat Arbitre Sénior présenté par la CDA suite à la prise en compte de leurs observations. Lu et pris note, la CRA la remercie.

COTE D'AZUR :

Mail du 22.03 relatif à l'envoi de documents dans le cadre des dossiers des candidats Arbitres de Ligue. Lu et pris note, la CRA la remercie.

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 21.03 relatif à la désignation d'un Arbitre de District sur un match U18F R1. Lu et pris note pour saisie.

ALPES :

Mail du 21.03 relatif à la désignation d'un Arbitre de District et à l'impossibilité de disposer d'un Arbitre Assistant sur un match de Ligue. Lu et pris note.

DES CLUBS :

F.C. MARTIGUES :

Mail du 22.03 relatif à l'impossibilité d'établir les moyens de paiement ce vendredi 22.03 pour l'Arbitre Assistant non désigné pour le match prévu le 24.03.

Lu et pris note, la CRA informe les clubs qu'en raison des modifications de programmation de matchs, d'obligations de changements de désignations d'Arbitres pour des raisons multiples (blessure, accident sur le trajet du match, maladie, impératif de travail, horaires de matchs modifiés, horaires de matchs à 13h00 très difficile à couvrir entre ceux de 11h00 et 15h00, journée complète couverte par tous les Arbitres disponibles, délégations de désignations transmises aux Districts, etc...), elle n'est pas en mesure de pouvoir diffuser le vendredi tous les noms des Arbitres qui officieront sur les tous les matchs de la Ligue.

U.S. LE PONTET GRAND AVIGNON :

Mail du 25.03 relatif la demande de pouvoir désigner en date du 31.03, 3 Arbitres officiels en U17R2. Lu et pris note, la CRA fera le nécessaire dans la mesure du possible (voir les points indiqués ci-dessus).

SP.C MONTREDON-BONEVEINE :

Appel du 22.03 relatif à l'avancée du traitement de la réserve technique sur le match U15R2 contre le RCF TOULON du 03.03. Lu et pris note, la CRA informe le club que la Commission Technique de la CRA a transmis le PV aux services administratifs pour notification aux clubs et à la CRAS.

MARSEILLE BEACH TEAM :

Mail du 20.03 relatif à la demande renouvelée de récusation d'un Arbitre.

Lu et pris note, la CRA a déjà répondu négativement à cette demande dans son PV N°29 du 06.02.2019.

F.C. ISTRES :

Mail du 20.03 relatif la demande de pouvoir désigner en date du 31.03, 3 Arbitres officiels en U15R2 contre A.S. MAZARGUES. Lu et pris note, la CRA précise que la désignation d'Arbitres sur ce championnat est confiée par délégation aux CDA.

DES DELEGUES :

- MARTIN Franck : mail du 20.03 relatif à l'absence de l'Arbitre Assistant AIT-OUZDI Rachid remplacé par la CDA par un arbitre officiel FALCOU Jordan en U19R2 FC MOUGINS/GAP FOOT 05 du 17.03.

DES ARBITRES :

Courrier :

- AMRHEIN Alexandre : Suite au mail du 11.03 relatif à l'accès à la plateforme, la CRA confirme, malgré la réception des identifiants, que le compte n'a pas été ouvert.
- EL HAMZAOUI Samir : mail du 26.03 relatif à l'envoi des rais et RIB du fait de l'absence de règlement par le club de l'A.S. ST-REMY en U15R1 et en lien avec la demande du service compétition en vue de renvoyer la feuille de frais plus lisible (traitement par la CRAS). Lu et pris note, la CRA a fait suivre au service comptable.
- BLIN Loris : mail du 22.03 relatif à la désignation sur la journée du 24.03 du fait de l'absence d'Arbitre Assistant sur la rencontre. Lu et pris note, la CRA a informé l'arbitre sur les désignations tardives ou liées aux délégations aux CDA.
- MAMBERT Claude : mail du 24.03 relatif à la désignation du 31.03 en R1F non possible. Lu et pris note, la CRA a informé le responsable désignations.
- FAREL Dany : mail du 22.03 relatif à la possibilité de disposer de la vidéo présentée au stage de rentrée sur la résilience. Lu et pris note, la CRA l'informe sur l'impossibilité d'accès à ce fichier.
- WOLFF Benoit : mail du 21.03 relatif au contenu d'une décision d'une commission de la Ligue. Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe qu'en regard des rapports reçus et lus en séance et suite appels avec les officiels désignés sur la rencontre, et après lecture du PV concerné, un échange avec le Secrétaire Général a permis de déceler la prise en compte d'éléments hors du contexte.
- CHILOTTI Sébastien : mail du 24.03 relatif à sa 2° observation non réalisée du fait de son indisponibilité professionnelle à compter du 07.04. Lu et pris note, la CRA a transmis l'information au responsable qui a prévu l'observation en date du 07.04.
- TREMELLA Anthony : mail du 24.03 relatif à sa décision de mettre un terme à sa carrière d'Arbitre à compter du 31.03. Lu et pris note, la CRA le remercie à double titre, pour cette information mais aussi pour l'ensemble de sa carrière d'Arbitre durant les 10 années d'arbitrage qui lui ont fait parcourir tous les terrains de la Ligue. Bonne continuation.

Indisponibilités médicales :

- NILLES Julien : mail du 26.03 relatif à l'information de sa blessure en date du 24.03 entraînant l'absence au match du même jour et à son indisponibilité pour le weekend du 30-31.03. Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir transmettre le certificat médical d'arrêt comme prévu au protocole de communication.
- LE CORRE Juluan : mail du 21.03 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation jusqu'au 21.05. Lu et pris note, la CRA le remercie de saisir cette indisponibilité sur MyFFF.
- FABIANO Luca : mail du 26.03 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt de 6 semaines soit jusqu'au 05.05 et validé sur MyFFF.

- DOUAY Gaëtan : mail du 26.03 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt de 20 jours soit jusqu'au 13.04 et validé sur MyFFF.
- CHABANE Loïc : mail du 22.03 relatif à la parution de la désignation pour le 24.03, hors, il nous informe être toujours en arrêt médical suite à son accident de fin janvier. Lu et pris note, la CRA le remercie de cette information tout en lui souhaitant bon courage pour le choc reçu au dos. Par contre, aucun justificatif d'arrêt médical ni de saisie d'indisponibilité ne sont parvenus à la CRA, et d'autre part, il convient d'appliquer le protocole de communication afin d'avoir le bon destinataire des mails. La CRA le remercie de faire suivre au plus tôt une situation médicale.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres

- ROSSO Lloyd : mail du 21.03 relatif à la saisie des dates d'indisponibilité sur MyFFF suite ses obligations professionnelles.
- BOURREQUAT Marjorie : mail du 25.03 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour les 25 et 26.05, signifiant ainsi son absence à l'examen technique de fin de saison. Lu et pris note, la CRA l'informe de voir si elle peut se libérer sur la matinée du 25.05 que suite à l'examen candidat Ligue, il est possible d'être désigné en Ligue dans le cadre de l'observation prévue.
- MERZOUG Yassine : mail du 21.03 relatif à son indisponibilité pour le 30.03. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- BARHOUMI Bilel : mail du 24.03 relatif à son indisponibilité professionnelle du 30.03 au 22.04 saisie sur MyFFF et au justificatif joint correspondant. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- BUTTEGEG Thierry : mail du 20.03 relatif à la saisie sur MyFFF de son indisponibilité jusqu'au 14.04.

Lu et pris note, la CRA reprendra contact avec lui dans quelques jours début Avril.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL

Un fichier récapitulatif des officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité, va permettre à la CRA et à ses représentants de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, mais en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.

Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).

La CRA rappelle aux Arbitres pour le renvoi du rapport d'arbitrage dans les 24h00 suivant le match.

STAGES PROGRAMMES PAR LA CRA PAR CATEGORIES D'ARBITRES.

- Arbitres R2 en date du 27.04 à la Ligue
- Jeunes Arbitres de Ligue et Candidats Arbitres de Ligue les 10,11, 12.04 au CREPS d'ANTIBES.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA a fait diffuser la nouvelle version de l'annuaire des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019 sur l'espace MyFFF. Pour toutes références erronées, merci de le signaler par mail à l'adresse CRA.

RAPPORT D'ARBITRAGE DEMATERIALISE

La CRA a rédigé de nouvelles instructions quant aux modalités de rédaction, de date limite de validation et de diffusion du fait des difficultés de validation de FMI et transmission des rapports dématérialisés sur MyFFF. Ces instructions ont fait l'objet d'une décision incluse dans le précédent PV et seront diffusées à tous les Arbitres de Ligue, aux Commissions concernées et aux services administratifs avant le 31.03 (fichier joint et texte intégral compris dans le mail).

FORMATION INITIATEURS EN ARBITRAGE DU 30.03.2019 AU CREPS DE SAINT-RAPHAEL=

La CRA a mis en place une journée de formation d'initiateurs en arbitrage destinée aux représentants des CDA afin de pouvoir disposer de nouveaux formateurs et à certains de valider leurs missions dans leur District. Le CTRA Maxime APRUZZESE a mis sur pied avec l'ETRA, un programme salle et terrain très dense. Rendez-vous au CREPS de Boulouris le Samedi 30.03 à partir de 08h30.

EXAMEN CANDIDATS ARBITRE DE LIGUE DU SAMEDI 23.03.2019

La CRA a reçu à la Ligue le Samedi 23.03 de 09h00 à 11h00, les 28 candidats Arbitres de Ligue qui ont planché sur les épreuves d'admissibilité telles que prévues au Règlement Intérieur, soit un questionnaire (80 points) et un rapport disciplinaire (20 points), soit un total de 100. La note minimale à obtenir de 65 ayant été amendée à 60 pour être en phase avec les références notes des examens techniques fédérales, permettra aux candidats de pouvoir participer aux épreuves d'admission sur 2 matchs observés (une seule requise pour les Jeunes Arbitres).

La CRA remercie doublement les CDA présidents et formateurs d'avoir pu s'adapter, d'une part, dans leur plan de formation avec la suppression de la dissertation remplacée par le rapport disciplinaire et d'autre part, en fonction du nouveau calendrier, par l'avancée de la date du nouvel examen, répondant ainsi à la volonté aboutie de la CRA pour une harmonisation des épreuves techniques des Arbitres.

La CRA a informé les Présidents de CDA qu'elle prendra en charge les frais de déplacement des candidats dans le cadre d'un covoiturage (4/5 par voiture ou avec un minibus).

Le nombre de candidats se décompose comme suit :

- Par catégorie : 1 Féminine, 20 Jeunes, 7 Séniors dont 1 Assistant
- Par District :

- GRAND VAUCLUSE = 3	JAL = 3	
- ALPES = 1	JAL = 1	
- VAR = 9	JAL = 6 (dont 1 féminine)	SEN = 3 (dont 1 AA)
- PROVENCE = 4	JAL = 3	SEN = 1
- COTE AZUR = 11	JAL = 8	SEN = 3

La correction de toutes les copies en anonymat étant en cours, les résultats seront communiqués aux Présidents de CDA après la réunion de la CRA du mardi 02.04 qui validera les notes obtenues par les candidats à ces tests techniques.

DECISIONS CRA

RAPPEL DECISION 44 – 12.02.2019 – EXAMEN TECHNIQUE OBLIGATOIRE DE FIN DE SAISON 2018/2019 ARBITRES DE LIGUE EN DATE DU SAMEDI 25.05.2019 :

La CRA a fixé la date de l'examen technique obligatoire de fin de saison en plein accord avec chaque CDA lors de la Réunion Plénière qui s'est déroulée le samedi 02.02 à la Ligue.

La date est fixée au samedi 25.05.2019 à partir de 09h00 début des épreuves, l'heure de rendez-vous sur les lieux de l'examen est à 08H30, la fin des rassemblements étant 12h00.

Afin de réduire l'effet distances pour tous, la CRA a décidé d'organiser ces examens dans les Districts de résidence des Arbitres dans la mesure du possible, 4 centres sont ainsi prévus par District :

- ARBITRES DE COTE D'AZUR = DISTRICT DE COTE D'AZUR à NICE
- ARBITRES GRAND VAUCLUSE = DISTRICT GRAND VAUCLUSE à AVIGNON
- ARBITRES DU VAR = DISTRICT DU VAR à TOULON
- ARBITRES DES ALPES ET DE PROVENCE = LIGUE MEDITERRANEE à AIX-EN-PROVENCE

Sur les 4 sites en simultan , le d but des  preuves   9h00 comme pr cis  ci-dessus, sera le m me pour chaque centre et l'organisation mat rielle, technique et les informations communiqu es ont  t  ordonn es sur le m me principe.

Cet examen technique entre dans le cadre du classement de tous les Arbitres de Ligue en application avec l'Article 22 du R glement Int rieur de la CRA et dont le d tail des tests est consultable sur le site MyFFF « Documents », Ligue MEDITERRANEE.

Rendez-vous le SAMEDI 25 MAI 2019 sur le CENTRE QUI EST PREVU SELON VOTRE DISTRICT D'APPARTENANCE.

Le mail de convocation a  t  transmis en date du 20.02   tous les Arbitres de Ligue qu'ils soient en activit , en ann e sabbatique et en arr t m dical.

RAPPEL / DECISION 50 – 19.03.2019 – VALIDATION F.M.I - RAPPORT D'ARBITRAGE DEMATERIALISE – PRECISIONS EN CAS DE FAUTE GROSSIERE

VOLET 2- INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES ARBITRES DU 19.03.2019 APPLICABLES AU 02/04/2019

Les proc dures de r daction, d'enregistrement, de validation et d'archivage historique de ces documents ont fait l'objet de la diffusion   tous les Arbitres de Ligue, d'instructions en raison de son caract re in dit.

En parall le, selon les mesures prises depuis d but Janvier par la CRA, le rapport d'arbitrage ne devait  tre r dig  et renvoy  uniquement par les Arbitres ayant directement constat s les faits (exclusions).

Hors, sur les mois de f vrier et mars 2019, la recrudescence de multiples dysfonctionnements a  t  constat e sur les proc dures suivantes :

- NON VALIDATION DE FMI - NON CONCORDANCE DES INFORMATIONS ENTRE FMI ET RAPPORTS D'ARBITRAGE
- NON RECEPTION DE RAPPORTS D'ARBITRAGE DU FAIT DE LEUR NON VALIDATION
- NON TRANSMISSION DES RAPPORTS D'ARBITRAGE DANS LE TEMPS IMPARTI
- ABSENCE DE PRECISIONS LORS D'EXCLUSION POUR FAUTE GROSSIERE

En cons quence, la CRA se voit dans l'obligation de faire appliquer   tous les Arbitres de Ligue, une nouvelle proc dure r sum e dans les instructions d crites ci-dessous englobant l' tablissement de la FMI jusqu'  l'envoi des rapports d'arbitrage.

→ A LA FIN DU MATCH AVEC LA FMI :

- CONTROLE DES ELEMENTS RESULTAT/SANCTIONS/FAITS SUR LA FMI AVEC LE DELEGUE AVANT SIGNATURE DES CAPITAINES.
- PHOTOGRAPHIE OBLIGATOIRE PAR LES ARBITRES DE LA PARTIE RESERVEE AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES (Avec smartphone) AFIN D'AVOIR SUR CE JUSTIFICATIF VISUEL, TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRECIS DES AVERTISSEMENTS, EXCLUSIONS ET AUTRES,

PREUVE COMPLEMENTAIRE POUR UNE NOUVELLE REDACTION EN CAS DE NON VALIDATION DU RAPPORT D'ARBITRAGE.

→ A LA REDACTION DU RAPPORT D'ARBITRAGE SUR MyFFF :

- NE PAS ATTENDRE QUE LA FMI SOIT VALIDEE PAR LE CLUB RECEVANT ET DEVERSEE SUR MYFFF (si elle n'est pas transmise, les  l ments de la FMI ne seront pas visibles sur MyFFF, donc absence de renseignements port s sur le rapport pr -rempli).
- REDACTION DU RAPPORT D'ARBITRAGE DEMATERIALISE PAR TOUS LES ARBITRES AYANT OFFICIE SUR LE MATCH POUR L'ENSEMBLE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES CONSTATEES, soit un retour   la proc dure ant rieure.
- REDACTION, ENREGISTREMENT ET VALIDATION DU RAPPORT D'ARBITRAGE DANS LES 24 HEURES (certains rapports sont transmis trop tardivement le mercredi suivant le match apr s la r union hebdomadaire de la Commission de Discipline)
- L'ENREGISTREMENT DU RAPPORT SUR SUR MYFFF PERMET DE LE REDIGER PAR ETAPES
- LA VALIDATION DU RAPPORT SUR MYFFF PERMET SA TRANSMISSION SUR L'ESPACE FFF

→ EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE SAISIE DU RAPPORT D'ARBITRAGE SUR MyFFF :

- LA REDACTION EST POSSIBLE SUR LE RAPPORT DISCIPLINAIRE FIGURANT SUR VOTRE ESPACE MYFFF RUBRIQUE DOCUMENTS LIGUE MEDITERRANEE. ENVOI PAR MAIL A L'ADRESSE RAPPORTS.

- **TOUT ARBITRE LORS DE CE MOTIF D'EXCLUSION DOIT APPORTER DES PRECISIONS SI LE JOUEUR BLESSE :**

- **SORT SUR BLESSURE ET REVIENT EN JEU**
- **SORT SUR BLESSURE ET EST REMPLACE MAIS REVIENT EN JEU**
- **SORT POUR ETRE REMPLACE EN RAISON DE LA BLESSURE SANS POUVOIR REVENIR EN JEU**
- **SORT ET FAIT L'OBJET SUITE A LA BLESSURE D'UN INTERVENTION DES POMPIERS POUR HOSPITALISATION**

La CRA rappelle à tous les Arbitres de Ligue et de District - via leur CDA (pour ceux qui sont désignés sur des matchs de Ligue) destinataires de ces instructions administratives qu'elles sont applicables en intégralité A COMPTE DU MARDI 02/04/2019.

DECISION 52 – 26.03.2019 Epreuves pratiques d'admission au titre d'Arbitre Assistant de Ligue saison 2018/2019

En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite aux deux épreuves pratiques prévues et réalisées depuis le début de la saison auprès du Candidat Arbitre Assistant de Ligue Séniors, au vu des résultats transmis par le pôle Observations, le Bureau Exécutif de la CRA a, par voie dématérialisée telle que prévu à l'Article 5 de son Règlement Intérieur, validé les résultats suivants pour la saison 2018/2019 :

La CRA déclare ADMIS au titre d'ARBITRE ASSISTANT DE LIGUE à compter de la saison prochaine, soit au 01.07.2019, l'Arbitre :

- **DOUAY Kévin**

Cette information est transmise au Président de CDA et à l'Arbitre reçu.

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne fin de saison 2018/2019.

DECISION 53 – 26.03.2019 – Application des Sanctions Administratives aux Arbitres de Ligue ne s'étant pas excusés quant à leur absence en Commissions Régionales Discipline et d'Appel Disciplinaire :

La CRA, ayant pris connaissance du document de pointage des Arbitres présents ou absents sur la période s'étalant du 12.02 au 31.03.2019, lors de 4 réunions des Commissions Régionales de Discipline et d'Appel concernées, informe les Arbitres absents non excusés ne respectant leurs obligations administratives liées à leur fonction qu'ils sont susceptibles d'être sanctionnés.

La CRA décide, en application de l'Article 66 de son Règlement Intérieur, de prononcer des non désignations sur un weekend à l'encontre des 3 Arbitres concernés pour non-respect des obligations administratives liées à leur fonction.

Les Arbitres attachés à cette décision de la CRA seront informés par mail avec le justificatif joint.

DECISION 54 – 26.03.2019 - Application des Sanctions Administratives aux Arbitres de Ligue pour non-respect du Délai de prévenance inférieur à 20 jours ou non-renvoi des justificatifs ou non réponse à la demande suite à leur mise en indisponibilité

La CRA a effectué le pointage à partir du fichier des indisponibilités saisies sur MyFFF sur la période s'étalant du 21.02.2019 au 25.03.2019 des Arbitres concernés par le non-respect du délai de prévenance et/ou la non transmission du justificatif correspondant (pouvant permettre de lever toute sanction) lors de la saisie des indisponibilités.

La CRA décide, en application de l'Article 66 de son Règlement Intérieur de prononcer des non désignations sur un weekend à l'encontre des Arbitres concernés pour non-respect des obligations lors des déclarations de mises en indisponibilité.

Les Arbitres attachés à cette décision de la CR seront informés par mail avec le justificatif joint.

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 26.03.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'au 31.03.2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.04.

- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 31.03
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 21.05
- MARESNI Nabil : jusqu'au 14.04
- FAREL Dany : jusqu'au 30.06
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 06.04.
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 30.06
- GASMI Cyril : jusqu'au 08.05
- FABRE Arthur : jusqu'au 15.04
- EL ABED Walid : jusqu'au 14.04
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- MARY Alexandre : jusqu'au 08.07
- BOURQUIN Magali : jusqu'au 26.04
- DAHAS Smain : jusqu'au 01.04
- CHABANE Loic : jusqu'au 15.04
- NILLES Julien : les 30-31.03
- BLIN Loris : les 30-31.03
- DOUAY Gaëtan : jusqu'au 13.04
- FABIANO Luca : jusqu'au 05.05

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 26.03.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 - POINT AU 25/03/2019 22H00						
DATE SAISI	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF	
20/02/2019	ABDELGHEFFAR	AMAR	06/04/2019	06/04/2019	RAISON PRO	
22/03/2019	ABDELGHEFFAR	AMAR	13/04/2019	13/04/2019	RAISON PRO	
25/03/2019	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	13/04/2019	13/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
06/12/2018	ABDERRAHMANE	MEROUJANE	21/12/2018	30/06/2019	RAISON SCOLAIRE	
27/02/2019	AIT-OUZDI	RACHID	30/03/2019	30/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
11/03/2019	AMMAR	MOEZ	30/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO	
07/08/2018	AMSIU	BENJAMIN		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI	
06/12/2018	AMSIU	BENJAMIN	06/12/2018	30/06/2019	PRO - INDISPO LE SAMEDI	
04/03/2019	ATTOUR	AHMED	31/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
14/03/2019	ATTOUR	AHMED	06/04/2019	07/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
24/03/2019	BARHOUMI	BILEL	30/03/2019	22/04/2019	RAISON PRO	
18/03/2019	BARLOZZI	JULIEN	13/04/2019	17/04/2019	RAISON PRO	
19/03/2019	BAYARD	PHILIPPE	06/04/2019	06/04/2019	RAISON PRO	
02/03/2019	BELCADI	JULES	27/03/2019	03/04/2019	RAISON PRO	
07/03/2019	BEN NACEUR	RIADH	30/03/2019	01/04/2019	RAISON PRO	
21/02/2019	BENSSALAH	ADAM	16/03/2019	08/04/2019	RAISON PRO	
09/03/2019	BENSSALAH	ADAM	14/04/2019	18/05/2019	RAISON PRO	
10/01/2019	BERSAN	MAXIME	30/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
13/02/2019	BERTRAND	VINCENT	06/04/2019	07/04/2019	RAISON PRO	
28/02/2019	BERTRAND	VINCENT	31/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO	
13/10/2018	BLIN	LORIS	06/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
13/03/2019	BOULAHYA	BILEL	13/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
14/03/2019	BOUREAU	CYRIL	06/04/2019	07/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
26/02/2019	BOURQUIN	MAGALI	06/04/2019	06/05/2019	RAISON PRO	
13/03/2019	BOURQUIN	MAGALI	13/03/2019	26/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	30/03/2019	31/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE	
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	13/04/2019	14/04/2019	RAISON PROFESSIONNELLE	
06/03/2019	BOUZAHER	CHAFIK	29/03/2019	01/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
06/03/2019	BOUZAHER	CHAFIK	05/04/2019	08/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
06/03/2019	BOUZAHER	CHAFIK	12/04/2019	15/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
11/02/2019	BUTTEGEG	THIERRY	01/03/2019	31/03/2019	RAISON MEDICALE EPOUSE	
19/02/2019	BUTTEGEG	THIERRY	31/03/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
20/03/2019	BUTTEGEG	THIERRY	31/03/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
20/03/2019	CARNET	KEVIN	13/04/2019	13/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
23/03/2019	CAUDMONT	MATEO	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
22/03/2019	CHABANE	LOIC	22/03/2019	15/04/2019	RAISON MEDICALE	
20/02/2019	CHAHBI	HICHAM	06/04/2019	07/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTERNANCE	
06/02/2019	CHAZAL	STEPHANIE	06/02/2019	06/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
20/11/2018	CHILOTTI	SEBASTIEN	08/04/2019	29/04/2019	RAISON PROFESSIONNELLE	
08/03/2019	CHNIBA	KAMEL	06/04/2019	06/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
10/09/2018	DAHAS	SMAIN		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI	
17/03/2019	DAHAS	SMAIN	17/03/2019	01/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
08/03/2019	DEBRAY	ALEXANDRE	01/04/2019	26/04/2019	RAISON PRO	
08/03/2019	DENANTE	JULIEN	30/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
11/03/2019	DI GUISTO	LAURENT	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
07/02/2019	DJIANE	JULLIEN	29/03/2019	29/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI	
23/02/2019	DJIANE	JULLIEN	05/04/2019	28/06/2019	RAISON PRO VENDREDI SOIR	
02/03/2019	DJIANE	JULLIEN	31/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
07/03/2019	DJIANE	JULLIEN	29/03/2019	29/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE VENDREDI	
20/09/2018	DOUAY	GAETAN		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI	
26/02/2019	EL ABED	WALID	04/03/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
25/03/2019	EPINOUX	ALEX	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
11/03/2019	FABRE	ARTHUR	19/03/2019	15/04/2019	RAISON MEDICALE	
21/01/2019	FALASCHI	DYLAN	21/01/2019	31/07/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
27/02/2019	FAREL	DANY	01/03/2019	31/03/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
14/03/2019	GASMI	CYRIL	08/03/2019	08/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
10/03/2019	HASYAQUI	ACHRAF	10/03/2019	30/06/2019	RAISON PRO	
01/03/2019	HENCK	GUILLAUME	31/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
16/03/2019	HENCK	GUILLAUME	13/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	
19/01/2019	JURADO	ALEXANDRE	01/02/2019	04/08/2019	RAISON PROFESSIONNELLE ETRANGER	
15/03/2019	KERBA	LYES	07/04/2019		AUTRE DESIGNATION	
05/03/2019	LABIDI	OUSSEMA	30/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO	
07/08/2018	LARBI	SABER		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI	
05/03/2019	LARBI	SABER	31/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO	
05/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	31/03/2019	31/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE	
23/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	30/03/2019	31/03/2019	RAISON PROFESSIONNELLE	
13/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	06/04/2019	07/04/2019	RAISON PRO	
13/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	13/04/2019	14/04/2019	RAISON PRO	
21/03/2019	LE CORRE	JULUAN	21/03/2019	21/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU	
02/02/2019	LERAY	BASTIEN	06/04/2019	06/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE	

16/01/2019	MARESNI	Nabil	16/01/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
07/11/2018	MARINSALTI	ALEXIS	14/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/03/2019	MARY	ALEXANDRE	07/03/2019	06/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
22/03/2019	MERZOUG	YASSINE	30/03/2019	30/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/02/2019	MILLET	VALENTIN	01/02/2019	30/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
23/02/2019	MONIOTTE	ALBAN	22/02/2019	30/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/02/2019	MORANT	CLEMENT	30/03/2019	30/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/03/2019	MOUDERY	PHILIPPE	31/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE Jusqu'à 13 H 00
01/10/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	08/10/2018	30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI professionnel
15/03/2019	PERCEPUSSE	MAEVA	31/03/2019	31/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/03/2019	RAHAL	NEBYL	31/03/2019	02/04/2019	RAISON PRO
20/09/2018	REVERBERI	LUCAS		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI
12/09/2018	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL		30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI
17/03/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	08/04/2019	15/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
18/03/2019	ROSSO	LLYOD	30/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO
21/03/2019	ROSSO	LLOYD	31/03/2019	31/03/2019	RAISON PRO
16/03/2019	SAPONE	MATEO	06/04/2019	07/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/03/2019	SOUCHON	LUCAS	15/03/2019	21/06/2019	RAISON UNIVERSITAIRE
08/03/2019	TIR	SOFIANE	07/04/2019	14/04/2019	????? VOIR JULIEN
24/03/2019	TREMELLA	ANTHONY	01/04/2019	30/06/2019	ARRET SAISON ET ARBITRAGE

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Dates des prochaines réunions de CRA : 02.04 – 10.04 – 24.04

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochain réunion du Bureau Exécutif le
Mardi 02 Avril 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**